



N° 11F0019MIF au catalogue — N° 246

ISSN: 1205-9161

ISBN: 0-662-74152-8

## Document de recherche

Direction des études analytiques  
documents de recherche

# Sommaire de : Recours à l'assistance sociale au Canada : Tendances nationales et provinciales en matière d'incidence, d'entrée et de sortie

par Ross Finnie, Ian Irvine et Roger Sceviour

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail  
24-F, immeuble R.- H.- Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

# **Sommaire de : Recours à l'assistance sociale au Canada : Tendances nationales et provinciales en matière d'incidence, d'entrée et de sortie**

**par Ross Finnie\*, Ian Irvine\*\* et Roger Sceviour\*\*\***

**11F0019MIF N° 246  
ISSN : 1205-9161  
ISBN : 0-662-74152-8**

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail  
24-F, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (ON) K1A 0T6  
et

\*School of Policy Studies, Queen's University  
\*\* Department of Economics, Concordia University  
\*\*\*Statistics Canada

Comment obtenir des renseignements additionnels :  
Service national de renseignements : 1 800 263-1136  
Demandes de renseignements par courriel : [infostats@statcan.ca](mailto:infostats@statcan.ca)

**Mai 2005**

Ross Finnie est chercheur universitaire et professeur adjoint à l'École d'étude des politiques à l'Université Queen's, et est un boursier invité à Statistique Canada. Ian Irvine travaille au Département d'économie de l'Université Concordia et Roger Sceviour, à Statistique Canada. L'auteur-ressource est Ian Irvine, Department of Economics, Université Concordia, 1455, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), H3G 1M8. Les auteurs tiennent à remercier Pierre Fortin, Tim Sargent et Alan Stark de leurs remarques et conseils sur les données. Nous sommes également reconnaissants au rédacteur en chef et aux deux arbitres de leurs commentaires très utiles. Cette étude sera également diffusée dans la Revue canadienne des sciences régionales en 2005.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique ou photographique, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

This publication is available in English.

## **Note de reconnaissance :**

Le succès de système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## I. Introduction

Dans le cas de nombreuses familles canadiennes, le recours à l'assistance sociale (AS) dénote une situation proche du dénuement et l'exclusion de la vie sociale et économique normale. Dans le cas des enfants, elle peut représenter une période critique de leur vie où ils sont défavorisés, ce qui peut avoir des effets à long terme. Les gouvernements sont engagés à l'égard de l'AS mais se préoccupent néanmoins des coûts qui y sont associés. Ainsi, lorsque la participation à l'AS a augmenté durant la récession au début des années 1990, pratiquement toutes les provinces ont apporté des changements visant à réduire la dépendance à l'égard de l'AS. Elles ont resserré les règles d'admissibilité, réduit les niveaux de prestations et mis en place des lignes téléphoniques de « dénonciation ». À la suite de ces changements et du redressement de l'économie après 1995, le nombre de personnes dépendantes de l'AS a chuté, passant de 3,1 millions à moins de 2 millions en 2000, tandis que la valeur des prestations touchées est passée de 14,3 milliards de dollars en 1994 à 10,4 milliards de dollars en 2001 (en dollars courants).<sup>1</sup>

Le présent document trace le cycle de dépendance à l'égard de l'AS. Nous nous concentrons sur les données empiriques portant sur les taux annuels d'entrée dans le régime d'AS, de sortie du régime et de participation au régime, en les plaçant dans le contexte économique et stratégique qui caractérise les années 1990. Le document comprend d'abord une description de la base de données utilisée, des procédures de sélection de l'échantillon et de vérification, de l'unité d'analyse et de notre mesure de l'entrée dans le régime d'AS et de sortie du régime. Nous décrivons ensuite le contexte économique et stratégique des années 1990, puis nous présentons nos résultats aux niveaux national et provincial. Pour terminer, nous résumons nos principales conclusions.

## II. Données et définitions

### II.1 Banque DAL

Nous utilisons la banque de Données administratives longitudinales (DAL) pour tracer le cycle de dépendance à l'égard de l'AS. La DAL, qui constitue un échantillon représentatif de 20 % des déclarants canadiens, a été élaborée à partir des dossiers de l'Agence du revenu du Canada. La DAL permet de suivre les personnes au fil du temps ainsi que de les apparier à des unités familiales sur une base annuelle, fournissant ainsi des données au niveau de la personne et de la famille sur les revenus, les impôts et les caractéristiques démographiques de base. La première année de données est 1982, mais la présente étude ne porte que sur la période de 1992 à 2000, car les revenus tirés de l'AS ne sont pas bien saisis dans les fichiers pour les années précédentes. La couverture de la population dans la DAL est large (95 à 97 % de la population adulte) et, depuis 1992, les personnes déclarent leur revenu provenant de prestations d'AS dans leur déclaration de revenu, ce qui donne un taux de saisie de 80 à 90 % des paiements versés au titre de l'assistance sociale. Les données de la DAL définissent les personnes avant et après leur recours à l'AS, ainsi que durant les périodes d'AS, ce qui nous permet de faire le suivi des taux de participation au cours d'une année donnée ainsi que des tendances en matière d'entrée dans le régime d'AS et de sortie du régime<sup>2</sup>. Les modifications stratégiques apportées varient selon la province et le type de

---

1. <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/socialp-psociale/statistics/75-76/tabfig/tab438f.html>

2. Les ouvrages récents soulignent qu'il importe d'établir le profil des flux d'entrée et de sortie au lieu de modéliser simplement le comportement des personnes dépendantes de l'AS (Klerman et Haider (2001); Mueser, Hotchkiss, King, Rokicki et Stevens (2000)).

famille, et les échantillons de grande taille de la DAL nous permettent d'éclairer différentes expériences de participation à l'AS et de proposer des orientations stratégiques pour l'avenir.

## ***II.2 Sélection de l'échantillon***

Nos échantillons de travail comprennent des personnes qui ont produit une déclaration de revenu pendant cinq années consécutives (1992–1996, 1993–1997, 1994–1998, 1995–1999 et 1996–2000), ce qui nous permet d'estimer les taux d'entrée et de sortie. Nous n'utilisons que des personnes de 18 à 64 ans. Le seuil inférieur permet d'éliminer les étudiants et les autres personnes qui en sont aux premières étapes de leur transition vers l'indépendance économique et qui souvent ne sont pas admissibles à l'AS (les règles varient selon la province). Les personnes plus âgées ne sont pas incluses parce qu'elles ne sont généralement pas admissibles à l'AS (elles sont admissibles plutôt à la Sécurité de la vieillesse, au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, entre autres). Les étudiants postsecondaires sont supprimés pour diverses raisons mentionnées ci-dessus et, enfin, les personnes pour lesquelles il est fait mention d'un handicap au cours de la période de cinq ans sont supprimées également et devront faire l'objet d'une étude distincte.

## ***II.3 Unité d'analyse et définitions***

Aux fins de la présente étude, les personnes ont été classées comme appartenant à l'un des types de famille suivants : célibataires (c.-à-d. sans conjoint, ni enfants), marié(e)s sans enfants, marié(e)s avec enfants, ou parents seuls<sup>3</sup>. Une personne est définie comme touchant des prestations d'AS au cours d'une année donnée si elle déclare un revenu tiré de l'AS d'au moins 101 \$ au niveau de la famille (p. ex., le répondant et son conjoint déclarent un revenu d'AS correspondant à ce montant). Le seuil de 101 \$ réduit au minimum les effets des erreurs de déclaration et de codage, et permet d'enregistrer de très faibles montants comme équivalant (effectivement) à zéro<sup>4</sup>.

Lorsqu'on examine deux années consécutives, on considère qu'une personne est entrée dans le régime d'AS la deuxième année si elle ne faisait pas partie du régime (participation définie ci-dessus) la première année, mais en faisait partie la deuxième. Lorsqu'on examine deux années consécutives, on considère qu'une personne est sortie du régime au cours de la première année si elle faisait partie du régime d'AS au cours de la première année, mais n'en faisant pas partie la deuxième. Les données laissent supposer que la sortie du régime d'AS s'est produite à un moment donné au cours de la première année, puisque la personne a déclaré un revenu provenant de prestations d'AS pour la première année, mais que l'absence de *tout* revenu d'AS la deuxième année montre qu'elle ne touchait plus de prestations d'AS à la fin de la première année et au début de la deuxième. En outre, nous devons examiner la situation de la personne l'année qui précède toute paire d'années qui permettent de déterminer s'il y a eu ou non sortie du régime afin de connaître la province et la situation familiale de la personne au début de cet intervalle. Ainsi, pour l'analyse des sorties, il faut des séquences de données de trois ans.

---

3. Nous n'incluons pas les « enfants déclarants » (personnes seules de plus de 20 ans vivant avec leurs parents) puisque leur admissibilité au régime d'AS varie d'une province à l'autre, qu'il n'est pas clair comment mesurer leur participation au régime d'AS, que les répercussions stratégiques sont moins évidentes dans leur cas et que le nombre de ces personnes est relativement petit.

4. Un grand nombre de personnes se trouvent regroupées à des valeurs telles que 1 \$ et 100 \$, mais peu entre celles-ci et des montants plus importants, ce qui laisse entrevoir la possibilité qu'il s'agisse d'erreurs. Quoi qu'il en soit, le montant de revenu provenant de prestations d'AS est négligeable, de sorte que nous classons ces personnes comme des non-déclarants.

### **III. Environnement économique et politique**

Malgré les inquiétudes concernant la possibilité d'une dépendance des bénéficiaires de prestations d'AS à l'égard du régime, certains renversements substantiels se sont produits au cours des années 1990. Quel était le contexte économique et politique de ces renversements marqués? En premier lieu, après une période de récession profonde, l'économie s'est redressée et le taux de chômage a diminué de 5 % par rapport au sommet atteint en 2000, fournissant la possibilité d'échapper à la dépendance aux prestations d'aide sociale ou d'éviter une telle dépendance. En deuxième lieu, pour la majorité des types de famille et dans la plupart des provinces, la valeur réelle des prestations d'AS a baissé. Même si les tendances variaient selon la province et le type de famille, certaines des baisses ont été très marquées et ont fortement incité les personnes à trouver des solutions de rechange à l'AS. En troisième lieu, les gouvernements provinciaux ont modifié les règles régissant les prestations d'AS et les méthodes administratives connexes, certains apportant des réformes plus agressives que d'autres.

Au niveau politique plus large, on a assisté à une transformation du mode de financement fédéral-provincial de l'AS. Dans son budget de 1995, le gouvernement fédéral a réduit les transferts aux provinces et mis en place un transfert forfaitaire englobant l'AS, la santé et l'enseignement postsecondaire. Les dépenses au titre de l'AS, qui auparavant faisaient partie d'un programme à frais partagés, étaient dorénavant entièrement du ressort des gouvernements provinciaux, ce qui a modifié les incitatifs financiers des provinces au chapitre des dépenses.

Deux autres programmes fédéraux importants ont été créés durant les années 1990. En premier lieu, la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) a été adoptée en 1992 et un supplément, mis en place en 1998, était destiné tout particulièrement aux familles à faible revenu avec enfants. La plupart des provinces ont réduit les prestations d'AS à l'intention des ménages avec enfants d'un montant correspondant au supplément. Toutefois, la PFCE et son supplément ont peut-être incité les personnes sans emploi à retourner au travail et donc éventuellement à sortir du régime d'AS (ou les ont dissuadées d'entrer dans le régime), étant donné la « récupération » moins importante des prestations totales qui en résulte lorsque les personnes entrent sur le marché du travail. En deuxième lieu, les règles régissant l'assurance-emploi (a.-e.) ont été resserrées en 1990, 1994 et 1996, ce qui a eu pour effet d'augmenter les obstacles pour les prestataires et de réduire les prestations versées. Il se peut que des personnes remplacent l'a.-e. par l'AS si le premier régime devient moins accessible.

### **IV. Résultats au niveau national**

#### ***IV.1 Incidence : taux annuels de participation***

Au niveau national, le recours à l'AS tant des célibataires que des couples sans enfants atteint son sommet en 1993, celui des couples avec enfants, en 1994 et celui des mères seules, en 1995 (tableau A3). Pour tous les groupes, les taux baissent ensuite progressivement et de façon marquée. Tous affichent des taux de dépendance inférieurs à la fin de la période à l'étude par rapport au début, sauf les personnes seules dont les taux sont à peu près les mêmes<sup>5</sup>. Nous observons la variation la plus marquée pour le groupe des mères seules : en 2000, leur taux de

---

5. Statistique Canada (2002) fait état de variations similaires.

recours à l'AS est de 33,6 %, comparativement à un sommet de 50,1 %, ce qui représente une baisse relative de 33 %. Les couples sans enfants affichent généralement les taux les plus faibles, allant de 4 % à 6 %; les couples avec enfants ont des taux modérément plus élevés, soit de 6 % à 9 %, tandis que les personnes hors famille se classent entre ces deux groupes, leurs taux variant entre 15 % et 20 % au fil du temps.

#### ***IV.2 Entrées***

Nous observons une forte baisse des taux d'entrée pour tous les types de famille au fil du temps (tableau A4). De nouveau, les mères seules se démarquent. Elles ont le taux d'entrée le plus élevé chaque année, mais aussi la baisse absolue la plus forte au fil du temps. Environ 13 % de toutes les mères seules bénéficiaires de l'AS en 1992 ont recours aux prestations de l'AS en 1993, mais leur taux d'entrée passe à 4,8 % en 2000, soit une baisse relative de 64 %. Les couples ont des taux d'entrée plus faibles chaque année que les mères seules et les célibataires, ainsi que des baisses plus modérées (qui demeurent importantes toutefois en termes relatifs) au fil du temps. Chez les couples avec enfants, le taux d'entrée passe de 1,79 % en 1992 à 0,55 % en 2000 (une baisse de 67 %), et chez les couples sans enfants, les niveaux et les tendances sont similaires. Les célibataires, de nouveau, se classent entre les deux autres groupes, leur taux d'entrée passant de moins de 6 % à juste au-dessous de 2 %.

#### ***IV.3 Sorties***

Les taux de sortie manifestent des tendances moins uniformes (tableau A5). Dans le cas des mères seules, on observe une hausse marquée du taux de sortie. En 1992, les mères seules se classent au dernier rang quant à la probabilité de sortir du régime d'AS, avec un taux de 12,4 %. En 2000, elles se situent dans la tranche du milieu, avec un taux de 21,4 %. Chez les célibataires, par contre, le taux de sortie baisse progressivement et ce groupe a le taux le plus faible à la fin de la période. Les couples avec enfants ont le taux de sortie le plus élevé presque chaque année, et ce taux augmente au fil du temps. Les couples sans enfants ont le taux de sortie le plus élevé au début, mais en 2000, ils sont au même niveau que les mères seules. En résumé, les taux de sortie selon le type de famille affichent une assez forte variabilité et différentes tendances temporelles, surtout comparativement aux taux d'entrée.

### **V. L'expérience provinciale**

#### ***V.1 Contexte***

Une analyse du régime d'AS permet de mieux comprendre l'effet de différentes mesures stratégiques sur les expériences de recours à l'aide sociale dans l'ensemble de l'économie. Par exemple, les mesures prises par l'Ontario et l'Alberta pour rendre l'AS moins attrayante pour des prestataires éventuels ont-elles eu un effet sur la dynamique du recours à l'AS et les taux annuels de participation? En outre, la reprise économique vers la fin des années 1990 n'a pas été uniformément forte dans toutes les provinces. Cela a-t-il influé sur la dynamique de l'AS?

#### ***V.2 Incidence***

*Célibataires* : Nous observons dans chaque province un mouvement à la hausse des taux d'AS de 1992 à 1993 et une tendance à la baisse qui s'amorce un an ou deux après, avec quelques différences importantes. L'Alberta a le taux le plus faible pratiquement chaque année, qui s'établit à 9,2 % en 2000, et l'Î-P-É. se classe au deuxième rang avec 12,1 %. Québec et Terre-Neuve affichent une tendance opposée : leurs taux augmentent fortement en 1993, et demeurent élevés tout au long de 2000 pour s'établir à la fin de l'année nettement au-dessus de

ceux des autres provinces, soit à 21,4 % et à 21,0 %, respectivement. L'Ontario, qui a le coefficient de pondération le plus élevé pour la population dans les statistiques au niveau national, passe de l'un des taux les plus élevés depuis des années à l'un des taux les plus faibles. Les provinces des Prairies et des Maritimes se rapprochent généralement de la moyenne pour ce qui est tant des niveaux que des tendances, représentant un ensemble « moyen » d'expériences.

*Couples avec enfants* : Leurs profils sont généralement similaires à ceux des célibataires. Certaines provinces, particulièrement l'Ontario et l'Alberta, affichent de plus fortes baisses relatives. Terre-Neuve, de nouveau, fait exception, tandis que le Québec affiche des tendances plus semblables à celles des autres provinces pour ce type de famille.

*Couples sans enfants* : L'Alberta ne se démarque plus par son taux particulièrement bas, affichant des taux similaires à ceux de la Saskatchewan, de l'Î-P-É. et du Manitoba. Terre-Neuve et Québec continuent d'avoir les taux les plus élevés, tendance amorcée en 1993, et l'Ontario affiche les baisses les plus importantes.

*Mères seules* : Les sommets initiaux ainsi que les baisses subséquentes sont plus dispersés. L'Alberta et l'Ontario, de nouveau, affichent de fortes baisses, partant toutefois de sommets différents. Terre-Neuve maintient les taux plus élevés au fil du temps, tandis que le Québec affiche l'un des taux les plus faibles à la fin de la décennie. Les provinces restantes se caractérisent par un taux de dépendance présentant une courbe en forme de U inversé, à divers degrés.

### **V.3 Entrées**

*Célibataires* : Toutes les provinces affichent des baisses considérables en ce qui concerne les taux d'entrée pour les célibataires. Terre-Neuve a les taux les plus élevés, qui baissent toutefois au fil du temps. L'Alberta a les taux les plus faibles la plupart des années, n'étant cependant pas la seule dans cette situation. L'Ontario, de nouveau, a la baisse la plus importante, son taux passant de 6,2 % en 1992 à 1,4 % en 2000, soit environ le même taux que celui de la C.-B., de l'Alberta et du Manitoba.

*Couples avec enfants* : Terre-Neuve, de nouveau, a les taux les plus élevés, mais cette fois affiche la plus forte baisse au fil du temps, soit de 61 % entre 1992 et 2000. Les autres provinces affichent des tendances à la baisse plus faibles, à l'exception de l'Ontario qui, en 2000, a le taux d'entrée le plus faible de toutes les provinces. La Saskatchewan se classe initialement au rang moyen, mais ses taux d'entrée sont supérieurs à la moyenne à la fin de la période.

*Couples sans enfants* : Terre-Neuve a les taux les plus élevés, mais ils baissent au fil du temps. L'Ontario affiche les baisses les plus fortes, mais le Québec et la C.-B. affichent des baisses importantes également.

*Mères seules* : On observe une baisse générale, bien qu'irrégulière dans certains cas. Terre-Neuve a un profil particulièrement volatil, mais aussi des taux généralement élevés tout au long de la période étudiée. L'Ontario, de nouveau, affiche les plus fortes baisses des taux d'entrée, suivi de près par le Québec. La Saskatchewan présente une aberration, affichant des augmentations plutôt que des diminutions et, à la fin de la période étudiée, les taux les plus élevés.

#### V.4 Sorties

*Célibataires* : Le Québec a les taux de sortie les plus faibles pour toutes les années. Lorsque ces taux sont combinés à ses taux d'entrées relativement élevés, la province affiche l'incidence annuelle de participation à l'AS (assujettie à la fois à la dynamique des entrées et à celle des sorties) la plus élevée de toutes les provinces, et une diminution relativement faible dans les années de croissance durant la deuxième moitié des années 1990. Terre-Neuve affiche une tendance similaire, soit des taux de sortie uniformément faibles et des taux d'entrée élevés, quoique à la baisse, donnant une incidence annuelle élevée qui ne diminue que légèrement vers la fin des années 1990. L'Ontario, par contre, affiche des taux de sortie moyens avec des baisses modérées au fil du temps; combinés à de fortes réductions des taux d'entrée; il en résulte pourtant une diminution marquée de l'incidence. La situation est similaire dans plusieurs autres provinces, malgré des changements moins spectaculaires. L'Alberta connaît une diminution particulièrement forte de son taux de sortie, lequel passe de 34,8 % en 1992 à 15 % en 2000; cette baisse est toutefois conforme à l'interprétation de la réforme du bien-être en Alberta de 1993-1994, décrite par Boessenkool (1997). L'Alberta a réduit le nombre de personnes entrant dans le régime en rendant particulièrement difficile à celles d'âge légal de fin de scolarité d'avoir accès aux prestations de bien-être (bon nombre de ces personnes sont plutôt retournées aux études). Par conséquent, après les modifications apportées en 1993, le bassin des participants au régime d'AS était caractérisé par un niveau de capital humain généralement plus faible, et il n'est donc pas étonnant que les taux de sortie aient baissé. Néanmoins, l'Alberta avait les taux de participation au régime d'AS les plus faibles chez les célibataires à la fin de la décennie.

*Couples avec enfants* : On observe pour ces couples des taux de sortie généralement à la hausse, mais d'importantes différences entre les provinces. Le Québec et Terre-Neuve ont les taux de sortie les plus faibles, et l'Alberta a le taux le plus élevé (qui toutefois n'augmente pas au cours du temps), tandis que les autres provinces affichent une tendance assez uniforme de taux modérément à la hausse au fil du temps. Les différences sur le plan des taux de sortie entre les provinces sont importantes, soit du simple au double. La variation de l'incidence pour les couples avec enfants à Terre-Neuve (nettement supérieure à celle des autres provinces à la fin de la période étudiée) est assujettie à la dynamique des entrées et des sorties. Inversement, la baisse de l'incidence en Alberta, qui atteint des niveaux particulièrement faibles en 2000, est attribuable à la forte baisse du taux d'entrée qui passe de 1,1 % en 1992 à 0,5 % en 2000. La baisse marquée de l'incidence en Ontario, qui passe d'un niveau relativement élevé à un niveau relativement faible, est attribuable à une hausse modérée des taux de sortie et à de fortes baisses des taux d'entrée. L'incidence relativement élevée observée au Québec vers la fin de la période étudiée est principalement attribuable aux faibles taux de sortie. La situation dans les autres provinces s'explique par des niveaux et des tendances plus ou moins moyens pour ce qui est de la dynamique des entrées et des sorties.

*Couples sans enfants* : On observe une baisse modeste des taux de sortie dans presque toutes les provinces. Ainsi, ce groupe ressemble davantage à celui des célibataires qu'à celui des couples avec enfants en ce que la tendance générale est à la baisse, quoique légèrement. Les taux annuels de participation à Terre-Neuve, particulièrement vers la fin de la période étudiée, sont attribuables à ses taux d'entrée très élevés et à ses taux de sortie relativement faibles. La situation est semblable au Québec, sauf que ses taux de sortie particulièrement faibles jouent un rôle plus important. En Ontario, le mouvement des taux de participation, qui passent de relativement élevés à relativement moyens, est attribuable aux baisses des taux d'entrée. Les taux de sortie



restent au milieu de la fourchette, descendant modérément au fil du temps. L'Alberta a les taux de sortie les plus élevés au début de la période, mais affiche les plus fortes baisses au fil du temps, la faible incidence dans cette province résultant d'une combinaison de taux d'entrée généralement faibles et de taux de sortie élevés, quoique à la baisse.

*Mères seules* : Les taux de sorties augmentent dans toutes les provinces à compter de 1993, de sorte que ce groupe ressemble à celui des couples avec enfants plutôt qu'à ceux des célibataires ou des groupes sans enfants. L'Alberta, de nouveau, affiche les taux les plus élevés, et Terre-Neuve et Québec, parmi les taux les plus faibles. L'Ontario affiche la plus forte augmentation au fil du temps. Les diminutions marquées de l'incidence du recours au régime d'AS en Ontario au fil du temps sont attribuables à une combinaison de l'augmentation des sorties et de la diminution des entrées, tandis que les augmentations de l'incidence à Terre-Neuve sont attribuables également aux entrées et aux sorties. Contrairement à la situation en Ontario ainsi qu'à celle des autres types de famille, les fortes baisses de l'incidence en Alberta sont attribuables principalement aux sorties du régime.

## **VI. Conclusion**

Voici nos principales conclusions. En premier lieu, l'incidence, les entrées et les sorties suivent de façon générale le cycle économique au niveau national. En deuxième lieu, les taux d'entrée et d'incidence atteignent un sommet entre 1993 et 1995, puis baissent au cours du reste de la décennie; le profil précis et le niveau ultérieur de la baisse varient considérablement selon le type de famille. En troisième lieu, les profils de sortie, par contre, varient davantage et de façon marquée d'un type de famille à l'autre, la présence d'enfants jouant un rôle déterminant : les taux de sortie des couples avec enfants et des mères seules augmentent, tandis que ceux des personnes hors famille et des couples sans enfants baissent. Enfin, on observe d'importantes différences entre les tendances et les profils au niveau provincial sur le plan de l'ampleur des changements, du moment où ils sont survenus et même de leur direction.

Les résultats fournissent un contexte pour l'examen des initiatives stratégiques adoptées récemment qui visent à réduire la dépendance aux prestations de l'aide sociale, par exemple la Prestation fiscale nationale pour enfants et le Projet d'autosuffisance, initiatives qui toutes deux visent les familles avec enfants, soit les types de famille dont les taux de participation au régime de bien-être ont le plus baissé durant les années 1990.

**Tableau A3 : Taux de recours à l'assistance sociale**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Célibataires</b>									
Canada	15,03	20,47	20,26	20,09	19,25	18,69	17,84	16,88	15,92
T.-N.	11,50	18,47	19,53	22,34	21,90	22,67	22,20	21,61	21,04
Î.-P.-É.	11,54	15,91	15,71	13,77	13,54	14,02	14,37	12,71	12,01
N.-É.	10,52	16,10	16,24	16,93	16,48	16,68	14,64	15,83	12,67
N.-B.	15,08	21,35	19,46	20,11	19,14	19,28	18,83	18,25	17,49
QC	16,76	23,42	23,85	24,22	24,34	24,23	23,55	22,32	21,38
ONT.	16,44	21,09	20,89	20,06	18,85	18,03	16,82	15,50	14,11
MAN.	14,26	17,33	16,00	17,17	14,84	14,62	13,83	12,61	12,17
SASK.	9,93	16,16	17,38	16,53	16,16	14,92	15,08	14,35	15,35
ALB.	10,43	12,62	10,42	10,78	10,64	9,48	9,55	9,43	9,23
C.-B.	13,28	20,61	20,76	19,25	17,43	16,75	15,81	15,49	15,44
<b>Couples avec enfants</b>									
Canada	7,76	9,22	9,35	8,91	8,39	7,78	7,04	6,29	5,92
T.-N.	8,31	11,21	11,33	13,21	13,29	12,88	12,42	11,35	10,75
Î.-P.-É.	7,02	7,99	7,48	7,66	6,61	7,06	6,04	5,37	4,62
N.-É.	6,15	8,17	7,97	7,96	7,88	7,50	6,34	7,13	5,80
N.-B.	7,74	8,86	8,10	7,80	8,51	8,44	7,88	7,21	7,08
QC	6,88	8,56	9,08	8,82	9,16	9,03	8,01	7,33	7,06
ONT.	9,05	10,57	11,13	10,33	9,10	8,31	7,45	6,30	5,63
MAN.	6,12	7,27	6,93	6,95	6,47	6,00	5,48	5,20	5,07
SASK.	6,35	7,91	8,41	7,44	7,35	6,98	7,43	7,21	7,75
ALB.	7,61	7,59	5,31	5,21	4,82	3,66	3,86	3,70	3,59
C.-B.	7,10	8,95	9,25	8,71	7,88	6,96	5,89	5,48	5,53
<b>Couples sans enfants</b>									
Canada	4,64	6,14	6,00	5,47	5,05	4,76	4,33	3,98	3,99
T.-N.	4,41	6,07	5,98	6,61	6,80	6,99	6,69	6,58	6,18
Î.-P.-É.	3,05	4,20	3,85	2,44	2,89	2,94	2,61	2,51	2,02
N.-É.	3,34	4,98	4,63	4,46	4,48	4,02	3,28	3,72	3,38
N.-B.	4,50	6,10	5,76	5,43	5,21	5,20	5,15	4,54	4,62
QC	5,27	7,03	7,26	6,92	6,93	6,73	6,16	5,62	5,65
ONT.	5,16	6,79	6,65	5,84	4,99	4,65	4,16	3,72	3,67
MAN.	2,98	3,65	3,30	3,27	2,77	2,49	2,03	2,20	2,05
SASK.	2,43	3,55	3,45	3,17	2,83	2,66	2,51	2,51	2,64
ALB.	3,67	4,01	2,92	2,96	2,77	2,34	2,42	2,43	2,60
C.-B.	3,95	5,65	5,62	4,85	4,37	3,99	3,30	3,15	3,20
<b>Mères seules</b>									
Canada	46,92	47,96	48,63	50,11	47,55	45,41	41,61	36,32	33,58
T.-N.	46,37	50,91	51,35	55,68	53,55	55,25	53,74	49,20	49,71
Î.-P.-É.	50,00	53,79	50,98	45,52	46,21	44,22	43,75	36,55	36,00
N.-É.	52,52	56,09	56,27	56,38	53,56	53,12	44,99	50,05	41,46
N.-B.	52,88	51,74	46,82	47,61	47,60	48,31	45,06	40,67	38,84
QC	37,66	41,92	43,87	45,70	44,77	43,93	39,65	35,19	31,97
ONT.	53,42	52,91	54,91	56,08	52,27	49,66	45,18	37,49	33,18
MAN.	42,71	42,39	42,22	43,49	41,36	39,01	37,65	34,09	33,66
SASK.	45,69	47,68	47,73	48,43	46,67	45,43	44,58	45,71	44,44
ALB.	45,47	40,17	34,68	34,10	31,93	26,98	25,26	22,61	22,20
C.-B.	46,90	48,53	49,31	52,73	49,22	46,16	41,32	37,83	37,06

**Tableau A4 : Taux d'entrée**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Célibataires</b>								
Canada	5,79	3,76	3,61	2,86	3,12	2,46	2,23	1,79
T.-N.	8,04	5,44	6,08	3,84	4,70	3,55	3,54	3,93
Î.-P.-É.	5,14	3,64	2,60	2,71	3,71	2,29	2,10	1,29
N.-É.	4,51	3,68	3,59	2,99	3,38	2,66	2,02	2,01
N.-B.	6,11	3,77	4,75	3,20	3,87	3,06	3,07	2,69
QC	6,19	3,90	3,83	3,52	3,98	3,06	2,77	2,35
ONT.	6,24	4,06	3,60	2,68	2,91	2,18	1,92	1,42
MAN.	4,70	2,71	3,19	2,14	2,64	1,91	1,69	1,45
SASK.	4,38	3,40	2,84	2,24	2,72	2,53	2,29	1,87
ALB.	3,56	2,17	2,93	1,93	1,56	1,88	1,73	1,37
C.-B.	5,88	3,98	3,53	2,88	2,97	2,36	2,27	1,65
<b>Couples avec enfants</b>								
Canada	1,79	1,23	1,13	0,94	0,85	0,76	0,67	0,55
T.-N.	4,14	2,25	3,28	2,31	1,98	2,12	1,77	1,62
Î.-P.-É.	1,42	1,67	0,97	1,45	1,49	0,74	0,73	0,74
N.-É.	2,02	1,42	1,53	1,31	1,05	0,96	0,64	0,68
N.-B.	2,00	0,98	1,29	1,61	1,55	1,18	0,84	1,02
QC	1,69	1,23	1,16	1,04	0,95	0,71	0,66	0,59
ONT.	1,98	1,36	1,00	0,76	0,74	0,60	0,49	0,38
MAN.	1,38	0,68	0,84	0,72	0,73	0,57	0,69	0,68
SASK.	1,45	1,09	0,85	1,12	0,97	1,40	1,25	1,21
ALB.	1,14	0,71	1,00	0,81	0,46	0,88	0,69	0,45
C.-B.	1,69	1,33	1,23	0,96	0,97	0,76	0,88	0,62
<b>Couples sans enfants</b>								
Canada	1,34	0,99	0,90	0,71	0,70	0,55	0,45	0,34
T.-N.	1,82	1,45	2,05	1,36	1,48	1,33	1,21	0,92
Î.-P.-É.	1,36	0,43	0,83	0,00	0,73	0,72	0,69	0,33
N.-É.	1,30	0,85	0,76	0,82	0,67	0,51	0,45	0,44
N.-B.	1,29	1,01	1,08	0,99	0,97	0,92	0,59	0,68
QC	1,54	1,19	1,11	0,95	0,92	0,68	0,59	0,40
ONT.	1,45	1,11	0,89	0,68	0,67	0,46	0,34	0,27
MAN.	0,85	0,36	0,60	0,25	0,33	0,20	0,31	0,20
SASK.	0,84	0,53	0,36	0,29	0,38	0,28	0,31	0,27
ALB.	0,73	0,51	0,62	0,47	0,37	0,50	0,39	0,32
C.-B.	1,30	0,85	0,85	0,65	0,69	0,54	0,46	0,32
<b>Mères seules</b>								
Canada	13,25	8,45	8,39	6,26	6,66	5,80	5,40	4,83
T.-N.	18,81	10,82	14,05	7,02	10,38	9,44	4,74	7,96
Î.-P.-É.	19,23	10,87	9,62	10,00	6,78	9,52	7,69	6,85
N.-É.	13,74	8,88	7,19	7,00	7,94	6,28	5,31	5,50
N.-B.	13,44	8,31	11,40	8,58	9,41	6,92	5,57	5,36
QC	13,00	7,14	6,59	5,81	6,82	4,69	4,27	3,90
ONT.	14,18	9,08	7,82	5,47	5,89	4,74	4,75	3,88
MAN.	10,32	7,48	7,39	5,23	5,21	5,56	5,47	5,60
SASK.	13,85	10,41	11,11	8,17	9,17	12,74	11,32	11,02
ALB.	9,72	7,31	8,94	7,16	5,71	7,11	6,12	5,27
C.-B.	13,74	9,84	11,29	7,05	7,68	6,66	7,04	6,32

**Tableau A5 : Taux de sortie**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Célibataires</b>							
Canada	17,93	15,80	18,04	15,75	16,24	14,52	12,41
T.-N.	22,49	12,33	17,58	14,56	15,58	15,14	11,76
Î.-P.-É.	25,00	25,64	21,95	15,00	22,45	14,00	15,91
N.-É.	17,29	16,06	18,06	17,98	17,57	16,02	21,45
N.-B.	21,94	17,86	18,73	15,60	16,98	14,00	13,01
QC	11,75	10,99	14,64	12,47	13,10	11,83	9,91
ONT.	19,44	18,14	19,38	16,50	18,00	16,57	13,78
MAN.	19,11	13,28	19,51	16,99	20,60	19,94	15,29
SASK.	20,72	20,39	19,06	19,86	17,35	13,02	12,22
ALB.	34,81	20,66	21,67	23,67	16,95	16,67	15,04
C.-B.	22,98	21,37	22,58	20,17	19,71	16,23	13,71
<b>Couples avec enfants</b>							
Canada	26,48	26,60	27,51	27,32	28,55	30,49	29,81
T.-N.	25,77	16,93	20,36	21,27	24,64	24,49	24,14
Î.-P.-É.	36,36	31,82	40,00	28,57	33,33	42,11	46,15
N.-É.	32,52	32,03	27,07	30,60	28,57	33,06	29,79
N.-B.	35,76	23,26	26,09	28,17	29,66	30,50	28,81
QC	17,73	20,00	20,35	19,97	23,97	26,52	23,03
ONT.	25,32	28,14	30,02	27,21	28,56	31,50	32,77
MAN.	27,74	25,52	28,86	28,06	33,09	30,00	29,90
SASK.	26,24	32,24	30,61	32,43	29,20	29,73	31,85
ALB.	47,94	40,48	39,04	48,10	39,56	39,90	43,02
C.-B.	35,34	33,72	33,05	38,96	38,63	36,59	34,58
<b>Couples sans enfants</b>							
Canada	26,54	27,21	27,18	25,20	24,86	23,54	21,06
T.-N.	23,81	23,08	25,00	23,19	21,33	23,26	17,72
Î.-P.-É.	33,33	20,00	50,00	33,33	25,00	50,00	33,33
N.-É.	37,21	38,64	26,67	34,00	32,61	28,26	25,58
N.-B.	32,69	33,33	26,67	25,00	22,39	26,32	18,46
QC	18,11	22,41	22,21	19,45	20,68	19,68	17,30
ONT.	27,44	28,11	28,48	26,04	26,19	25,27	23,18
MAN.	31,91	23,08	25,00	23,08	32,43	18,52	32,00
SASK.	28,13	27,27	30,00	27,59	26,67	27,27	28,57
ALB.	47,83	37,97	36,56	40,23	26,92	24,42	27,16
C.-B.	35,09	33,51	34,84	34,60	32,69	29,17	24,83
<b>Mères seules</b>							
Canada	12,41	12,17	15,16	16,08	17,40	20,26	21,37
T.-N.	15,71	8,87	11,89	11,31	13,00	16,22	12,38
Î.-P.-É.	18,52	16,00	21,57	19,15	19,57	27,08	28,95
N.-É.	9,56	9,17	11,40	10,70	11,38	16,30	16,43
N.-B.	21,38	16,78	15,41	13,54	16,72	20,13	16,92
QC	9,15	9,98	12,59	12,41	16,80	17,95	18,07
ONT.	9,39	10,59	14,64	15,47	16,07	20,82	24,29
MAN.	15,26	15,72	15,90	18,10	17,50	23,15	21,22
SASK.	17,22	17,31	19,57	18,67	20,48	18,94	18,90
ALB.	28,80	23,84	26,24	32,82	28,63	31,20	31,52
C.-B.	14,62	14,03	16,60	19,41	21,10	19,93	19,22

## ***Bibliographie***

Boessenkool, K. 1997. *Back to Work: Learning from the Alberta Welfare Reform*. Toronto, Ont. : Institut C.D. Howe.

Klerman, J. et S. Haider. 2001. « A Stock-Flow Analysis of the Welfare Caseload: Insights from California Economic Conditions ». RAND Corporation, Labor and Population Program, Série de documents de recherche n° 01-02.

Mueser, P., J. Hotchkiss, C. King, P. Rokicki et D. Stevens. 2000. « The Welfare Caseload, Economic Growth, and Welfare-to-Work Policies: An Analysis of Five Urban Areas ». Département des sciences économiques, University of Missouri-Columbia. Document de travail n° WP005-05.

Statistique Canada. 2002. «Le revenu au Canada, 2000.» No 75-202-XIF au catalogue. Ottawa, Ont. : Statistique Canada.